Docusign Envelope ID: 9A8805DD-5A23-4043-B1C6-748B54A5CA75

ABCDOMUS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 200.000 €

Siège social : 337, les bureaux de la Colline 92210 Saint-Cloud

RCS Nanterre 490 484 557

(la « **Société** »)

P R O C E S V E R B A L

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le seize septembre,
A dix-huit heures,

Les associés de la société ABCDOMUS, Société à responsabilité limitée, au capital 200.000 € euros, divisé en 1.600 parts sociales de 125 euros chacune, sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation verbale faite par un co-Gérant.

Il a été établi une feuille de présence qu'il a émargée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit Cousin en qualité de co-Gérant associé (le « **Président** ») .

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social, à savoir :

Associés	***Parts***
- Monsieur Benoit Cousin	800
- Madame Sylvain Ravel	800

	1.600

DocuSigned by:
Benoit COUSIN
1660691750E74BB...

Signé par :
sylvain Ravel
F3835DB570F6487...

Docusign Envelope ID: 9A8805DD-5A23-4043-B1C6-748B54A5CA75

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- les statuts de la Société,
- la liste des associés,
- les projets de résolutions,
- le rapport d'un co-Gérant.

Le Président déclare que les formalités préalables à la présente assemblée ont été accomplies concernant notamment la mise à disposition des associés des documents et renseignements prévus par la loi.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du commissaire à la transformation,
- transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée,
- adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- nomination du Président,
- nomination d'un Directeur Général,
- pouvoir pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Enfin, le Président demande à son associé s'il souhaite poser des questions, recevoir des explications complémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées qui ne présentent pas le caractère de débats, nécessitant leur retranscription, de l'avis unanime des associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale réunissant la totalité des parts sociales, reconnaît avoir été régulièrement convoquée et avoir eu à sa disposition, pendant la période précédant l'Assemblée, toutes les pièces et documents dont la communication est prévue par la loi et les statuts.

Elle reconnaît que le quorum étant atteint, elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DocuSigned by:
Benoit COUSIN
1660691750E74BB...

Signé par :
sylvain Ravel
F3835DB570F6487...

Docusign Envelope ID: 9A8805DD-5A23-4043-B1C6-748B54A5CA75

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Cabinet Monsieur Thierry Pillet, né le 10 novembre 1953 à Paris (17ème) demeurant 1 rue François Joseph Bouille 92260 Fontenay aux Roses), Commissaire à la transformation, établi en vertu de la mission qui lui a été confiée par décision unanime des associés en date du 1er septembre 2025, constate que toutes les conditions légales se trouvent réunies pour la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en application des dispositions des articles L. 223-43 et L.227-3 du Code de commerce, et en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation, régulièrement effectuée, n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

L'objet de la société, la dénomination sociale, sa durée et son exercice social ne seront pas modifiés.

L'Assemblée Générale constate également qu'à l'issue de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, le capital social reste fixé à 200.000 euros, divisé en 1.600 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la troisième résolution relative à la transformation en Société par Actions Simplifiée, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des statuts qui régiront la Société sous sa nouvelle forme, décide d'adopter purement et simplement article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société présenté sous sa nouvelle forme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DocuSigned by:
Benoit COUSIN
1660691750E74BB...

Signé par :
sylvain Ravel
F3835DB570F6487...

Docusign Envelope ID: 9A8805DD-5A23-4043-B1C6-748B54A5CA75

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les actions de la Société sous sa forme de Société par Actions Simplifiée seront attribuées en totalité aux associés dans la proportion de leurs droits dans le capital social, à raison d'une action de la Société sous sa nouvelle forme pour une part sociale actuellement détenue, avec effet à compter de la réalisation de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que, par suite de la transformation de la Société, le mandat de co-Gérant de Monsieur Benoit Cousin et Monsieur Sylvain Ravel prend fin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Président de la Société sous sa nouvelle forme, pour une durée illimitée :

Monsieur Benoit Cousin
Né le 22/03/1973 à Paris 12e
Demeurant 8 rue Michelet 93100 Montreuil
De nationalité française
Marié sous le régime de la séparation de biens, contrat de mariage enregistré le 13 janvier 2000 chez Maître Ferte, 3, rue Robert Giraudineau, 94300 Vincennes

Monsieur Benoit Cousin, en acceptant le mandat qui vient de lui être confié, déclare ne tomber sous le coup d'aucune des causes d'incapacité, d'interdiction ou de cumul, prévues par la loi.

Et de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général de la Société sous sa nouvelle forme, pour une durée illimitée :

Monsieur Sylvain Ravel
Né le 02/04/1976 à Bois Bernard
De nationalité française
Demeurant 1 rue du Donjon 78490 Méré

DocuSigned by:
Benoit COUSIN
1660691750E74BB...

Signé par :
sylvain Ravel
F3835DB570F6487...

Docusign Envelope ID: 9A8805DD-5A23-4043-B1C6-748B54A5CA75

Marié avec Mme Karine Loyer sous le régime de la participation aux acquêts, contrat de mariage enregistré le 6 septembre 2002 chez Maître Dominique DEVRIENDT, 25 rue DROUOT, Paris 9ème

Monsieur Sylvain Ravel, en acceptant le mandat qui vient de lui être confié, déclare ne tomber sous le coup d'aucune des causes d'incapacité, d'interdiction ou de cumul, prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la modification de la forme de la Société est définitivement réalisée en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent et de l'acceptation de leurs fonctions par le Président et le Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DocuSigned by:
Benoit COUSIN
1660691750E74BB...

Signé par :
sylvain Ravel
F3835DB570F6487...

Docusign Envelope ID: 9A8805DD-5A23-4043-B1C6-748B54A5CA75

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

DocuSigned by:
Benoit COUSIN
1660691750E74BB...

Signé par :
sylvain Ravel
F3835DB570F6487...